

TROPOTONE

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4
5.1. Moyens d'extinction.....	4
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	4
5.3. Conseil aux pompiers	4
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	7
9.2. Autres informations	7
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	7
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	7
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	8
12.1. Toxicité	8
12.2. Persistance et dégradabilité.....	8
12.3. Potentiel de bioaccumulation	8
12.4. Mobilité dans le sol.....	8
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	8
12.6. Autres aspects néfastes.....	8

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : TROPOTONE

Page 2 sur 10

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	8
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	8
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	8
14.1. No ONU.....	8
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.....	8
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	8
14.4. Groupe d'emballage.....	8
14.5. Dangers pour l'environnement.....	8
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	8
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	8
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	9
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	9
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	9
15.3. Autres prescriptions	9
16. AUTRES INFORMATIONS	10

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE



1.1. Identificateur du produit TROPOTONE



1.2. Utilisation identifiées Herbicide



1.3. Renseignements concernant le fournisseur CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com

1.4. N° d'appel d'urgence Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22
Société: 04.37.23.65.70, accessible de
8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Xn
selon la Directive 1999/45/EC R22, R38, R41, R52/53

Classification CLP du produit Toxique par ingestion: cat. 4 (H302)
Selon le règlement CE 1272/2008 Irritation cutanée : cat.2 (H315)
Lésions oculaires: cat. 1 (H318)
Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 2 (H411)

Classification OMS du produit Classe II (Risque aigu modéré dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation).

Dangers pour la santé Nocif en cas d'ingestion et irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour les organismes
aquatiques.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit 2,4-mcpb (sel de sodium) 400 g/l SL

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrase(s) SP

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT VAEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 +P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330 Rincer la bouche.

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : TROPOTONE

Page 4 sur 10

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
4-(4-chloro-2-methylphenoxy)butyric acid, sodium salt	94-81-5	H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1	40,3 %
Hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5	H335 : Corrosif - peau cat.1A	< 1 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. En cas de vomissement, rincer à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Des effets immédiats peuvent survenir après une exposition de courte durée. Consulter immédiatement un médecin et lui présenter cette fiche ou l'étiquette du produit.

En cas de contact cutané ou oculaire, risque d'irritation légère et de rougeurs. En cas d'ingestion ou d'inhalation, risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge, de difficultés à avaler, d'écoeurement, de douleur d'estomac et de vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

En cas de combustion, des fumées toxiques peuvent se dégager.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, doté d'un sol imperméable et non accessible aux enfants et personnes non autorisées. Stocker à l'abri du gel, de la lumière du soleil et de la chaleur.

Conserver à l'écart des semences, des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour la substance active. Une limite d'exposition de 2 mg/m³ (8 h-TWA) est recommandée pour l'hydroxyde de sodium. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs ou le nuage de pulvérisation. Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire Dans le cas d'une libération importante de matière, pendant la fabrication ou la manipulation, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvés avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques. Il est conseillé de limiter le travail effectué manuellement et de changer les gants régulièrement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes. Après les travaux, retirer tous vêtements de travail et chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Laver vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Marron foncé
Odeur	Odeur de type phénolique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	9,5 - 10,5
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilités	Le produit est miscible avec l'eau.
Viscosité	Cinématique : 52 mPa.s (à 40°C)
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (produit liquide)
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,135 - 1,165 g/ml
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,79 pour l'acide MCPB
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2. Stabilité	Stable à température ambiante
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Eviter l'exposition à la chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Peut réagir avec des produits fortement oxydants et les acides forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe	<ul style="list-style-type: none"> * par ingestion (rat) DL₅₀ : 500 mg/kg * par contact cutané (lapin) DL₅₀ : > 2000 mg/kg * par inhalation (rat) CL₅₀ : > 1,14 mg/l (acide MCPB)
Irritation cutanée	Le produit peut est légèrement irritant pour la peau.
Irritation des yeux	Le produit peut causer une irritation des yeux et des rougeurs.
Sensibilisation cutanée	Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	Aucune donnée disponible.
Symptômes et effets, aigus et différés	Des effets immédiats peuvent survenir après une exposition de courte durée: risque d'irritation légère et de rougeurs par contact cutané ou oculaire; risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge, de difficultés à avaler, d'écoeurement, de douleur d'estomac et de vomissement par ingestion ou inhalation,
Toxicité chronique	Aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité	<u>Poissons</u> Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ , 96 h : 43 mg/l Tête-de-boule (<i>Pimephales promelas</i>), CSEO, 96 h : 1,3 mg/l <u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CE ₅₀ , 48 h : 55 mg/l <u>Algues</u> Algues, CI ₅₀ , 72h : 1,6 mg/l
12.2. Persistance et dégradabilité	Le produit ne s'est pas révélé rapidement biodégradable dans les tests. Cependant, il est potentiellement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucun risque de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit est rapidement absorbé par le sol.
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.
12.6. Autres aspects néfastes	Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets	<i>Produit</i> Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. <i>Emballages contaminés</i> Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public. <i>Code d'élimination des déchets</i> 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (4-(4-chloro-2-méthylphénoxy)butyrique acid, sodium salt)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : NC

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4511

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque
selon la Directive 1999/45/EC

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque
selon le règlement CE 1272/2008

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Peut irriter les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	J.O. Journal Officiel
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CI ₅₀ 50% Concentration d'inhibition	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CL ₅₀ 50% Concentration létale	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
CSEO Concentration Sans Effet Observé	Phrases R Phrases de risque
DL ₅₀ 50% Dose létale	Phrases S Phrases de sécurité
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	SGH Système global harmonisé
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	TWA Time Weighted Average
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	